

DEC192376DR08

**Décision portant nomination de M. Arnaud BEAUMONT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7252 intitulée « XLIM » - Xlim.**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée « XLIM » - Xlim ;

**Vu** la décision DEC192065INSIS du 27 août 2019 portant nomination de M. Stéphane BILA aux fonctions de Directeur par Intérim de l'UMR7252 ;

**Vu** l'avis du Conseil de Laboratoire du 04 octobre 2017 ;

Considérant que M. Arnaud BEAUMONT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 15 novembre au 15 décembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Arnaud BEAUMONT, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7252 intitulée « XLIM » - Xlim, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

M. Arnaud BEAUMONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Arnaud BEAUMONT, est placé sous l'autorité du Directeur par Intérim de l'Unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 30/08/2019

Le Directeur par Intérim de l'Unité  
Stéphane BILA

Visa du Président de l'Université de Limoges  
M. Alain CELERIER

Visa du Président de l'Université de Poitiers  
M. Yves JEAN

Visa du Délégué Régional  
M. Ludovic HAMON